

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

l'installation d'un brise-vue sur le côté droit de la porte d'entrée de la maison sise

11, Cité Um Béinertchen à L-8374 HOBSCHEID (n° cadastral 516/5357)

ont été autorisés suivant demande introduite. (Autorisation 2025/196)

A la maison communale, le public peut prendre inspection du croquis afférent pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 17 0CT. 2025 Le Bourgmestre,

Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.

Administration Communale Place Denn L-8465 Eischen Tél.: 39 01 33-1 www.habscht.lu